



AMAP des Trois Vallées  
Association pour le Maintien de l'Agriculture  
Paysanne



CONTRAT D'ENGAGEMENT  
"PARTAGE DES RECOLTES DES LEGUMES"

Un contrat d'adhésion, négocié par l'AMAP des Trois Vallées, est passé entre un maraîcher partenaire Chez Georges, représenté par Hugo Diouy, 7 HAM DU COURTELIN à Connigis 02330, dit maraîcher partenaire

Et un amapien, adhérent de l'AMAP des Trois Vallées

Nom et Prénom

Adresse

Mail \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Et, un éventuel second amapien, adhérent de l'AMAP des Trois Vallées

Nom et Prénom

Adresse

Mail \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP, à savoir :

**1 - Engagements de l'amapien envers le maraîcher partenaire**

- Pré-financer la production en préachetant pour une saison (huit mois),
- en cas de rupture, s'engager à trouver un remplaçant pour la fin du contrat,
- participer au moins 4 fois par an aux permanences des distributions. (2 personnes à chaque permanence)

**2 - Engagements du maraîcher partenaire envers l'amapien**

- Livrer chaque semaine des produits de qualité, respectant les règles de l'agriculture paysanne,
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.
- Cultiver dans le respect de la terre et de la biodiversité
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail
- Être présent sur les lieux de partage
- Faire visiter son exploitation une fois par an

**3 - Engagements communs**

- partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.),
- informer le collectif des soucis rencontrés,
- participer à une réunion annuelle afin de décider des plantations.

#### 4 - Lieux et horaires de distributions

Le jeudi soir à 17h45 Condé-en-brie

#### 5 - La part de récolte hebdomadaire

A titre indicatif car soumis aux aléas naturels

- au moins 5 légumes différents dans l'idéal,
- 15 € par panier soit
  - 450 € pour 30 paniers
  - 465 € pour 31 paniers
  - 480 € pour 32 paniers
  - 495 € pour 33 paniers
  - 510 € pour 34 paniers
  - 525 € pour 35 paniers

#### 6 - Modalités de paiement

En une fois à huit fois. Les chèques sont récoltés à la signature et encaissés au fur et à mesure de l'avancée de la saison avec 1 mois d'avance.

(Précisez si le nom de l'adhérent est différent des chèques)

		Nombre de chèques					
Nombre de paniers	prix	1	2	3	4	6	8
30	450	450	225	150	112,5	75	50
31	465	465	232,5	155	116,25	77,5	51,67
32	480	480	240	160	120	80	53,33
33	495	495	247,5	165	123,75	82,5	55
34	510	510	255	170	127,5	85	56,67
35	525	525	262,5	175	131,25	87,5	58,33

#### Calendrier des encaissement

	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
1 chèque	X							
2 chèques	X				X			
3 chèques	X			X			X	
4 chèques	X		X		X		X	
6 chèques	X	X	X		X	X	X	
8 chèques	X	X	X	X	X	X	X	X

Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Un exemplaire est conservé par l'amapien et un autre par le maraîcher partenaire.

Fait à

de l'adhérent

le

Nom et signature  
de l'agriculteur

d'un membre de  
l'instance décisionnelle